## PRESS RELEASE



## COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

ò.27

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

FOR IMMEDIATE RELEASE

SEPTEMBER 2, 1968

## DECLARATION DU GOUVERNEMENT DU CANADA CONCERNANT LES FRONTIERES DU CAMBODGE

Monsieur Mitchell Sharp, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a annoncé aujourd'hui que le Gouvernement canadien avait fait savoir au Gouvernement royal du Cambodge que le Canada reconnaissait et respectait l'intégrité territoriale du Royaume du Cambodge à l'intérieur de ses frontières actuelles.

Le déclaration du Canada, formulée conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, a été faite en vue d'appuyerles efforts du Gouvernement du Cambodge visant à obtenir des garanties internationales de son intégrité territoriale. La déclaration a été transmise le 2 septembre 1968 au chef d'Etat du Cambodge, le Prince Norodom Sihanouk, par monsieur R. V. Gorham, Commissaire canadien au sein de la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge.

Suit le texte de cette déclaration:

"C'est un principe fondamental de la politique extérieure du Canada que les relations internationales doivent être menées conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, notamment celui de l'obligation de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques et de s'abstenir d'avoir recours à la menace ou l'usage de la force contre l'intégrité territoriale ou l'autonomie politique d'aucun pays. En accord avec ces principes, le Canada déclare qu'il reconnaît et respecte l'intégrité territoriale du Royaume du Cambodge à l'intérieur de ses frontières actuelles".

En faisant une déclaration de ce genre, comme l'ont fait d'autres Etats, le Gouvernement du Canada espère contribuer à réduire quelque peu la tension qui règne dans cette région. Cette déclaration est tout à fait conforme à l'interprétation canadienne de la Charte des Nations Unies et au désir du Gouvernement du Canada d'étendre davantage ses rapports cordiaux avec le Cambodge, relations qui se sont développées au cours des années grâce à notre participation à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Cambodge, à notre présence aux Nations Unies et à nos programmes d'aide au Cambodge dans le cadre du Plan de Colombo.